

## Conditions de participation au programme de fidélité proposé par Caritas Genève

### 1 GÉNÉRAL

- 1.1 Caritas Genève propose un programme de fidélité basé sur la collecte d'un pourcentage du prix des articles achetés au moyen de la carte de fidélité (« carte de fidélité La Recyclerie - Caritas Genève ») émise par Caritas Genève.
- 1.2 Le programme de fidélité est un programme de collecte de pourcentage du prix des articles achetés. Les achats sont récompensés sous forme d'un avoir en CHF (« avoir ») utilisable pour le futur achat d'autres articles.

### 2 PARTICIPATION

- 2.1 Toutes les personnes adhérant au programme de fidélité de La Recyclerie - Caritas Genève âgées de 16 ans ou plus, sauf les personnes citées au chiffre 2.2 (« Participant-e-s »), prennent part au programme dès l'activation de la carte de fidélité La Recyclerie - Caritas Genève. Il est possible de se retirer du programme à tout moment en demandant un formulaire de résiliation à [carte.fidelite@caritas-ge.ch](mailto:carte.fidelite@caritas-ge.ch).
- 2.2 Les personnes juridiques et entreprises qui jouissent de réduction spéciale Caritas Genève, ainsi que les collaborateurs d'entreprises appartenant à Caritas Genève ne sont pas autorisés à participer au programme de fidélité.
- 2.3 La participation au programme de fidélité est gratuite et commence avec le premier achat d'un article donnant droit à la collecte de l'avoir au moyen de la carte de fidélité La Recyclerie - Caritas Genève.

### 3 COLLECTE DE L'AVOIR

- 3.1 Avec la participation au programme, l'avoir (voir chiffre 3.2) peut être collecté aux boutiques La Recyclerie de Caritas Genève.
- 3.2 Sauf pour les biens et services définis au chiffre 3.3, les achats associés à la carte de fidélité Caritas Genève permettent d'accumuler un avoir en CHF. Ces achats sont inscrits sur le compte du/de la participant-e.
- 3.3 N'ouvrent pas droit à la collecte de l'avoir les achats d'articles soumis à redevance (par ex. sacs payants), les prestations de services (par ex. services de confection, réparations, et les achats effectués en dehors des points d'acceptation mentionnés au chiffre 3.1. N'ouvrent pas droit à la collecte de l'avoir le paiement des services, tels que les livraisons, ainsi que les produits sur lesquels un rabais a été exercé. L'utilisation de l'avoir ne génère elle-même aucune nouvelle collecte de l'avoir.
- 3.4 Sont considérés comme achat tous les achats ouvrant droit à un avoir en CHF (voir chiffres 3.2 et 3.3) qui sont inscrits sur le compte du/de la participant-e au programme. L'avoir issu des achats ne peut être ni acheté ni transféré.
- 3.5 Les participant-e-s peuvent à tout moment vérifier l'état de leur compte d'avoir en se rendant auprès de l'une des boutiques la Recyclerie de Caritas Genève.
- 3.6 Le/la participant-e reconnaît sans réserve les achats donnant droit à un avoir qui sont mentionnés sur son compte. Dans le cas contraire, il doit déposer auprès de Caritas Genève une réclamation fondée et rédigée dans un délai de 30 jours après l'achat.
- 3.7 Avec l'utilisation de la carte, l'avoir est calculé de la manière suivante :
  - a) **5% de la valeur de l'achat**  
Lors de chaque achat, 5% de sa valeur est récolté. Le montant stocké est associé à la carte de fidélité et peut être consulté sur présentation de cette dernière. Le paiement des achats peut être effectué en liquide, avec une carte de débit ou de crédit.
  - b) Un avoir supplémentaire peut être récolté dans le cadre d'actions spéciales.

### 4 UTILISATION DE L'AVOIR

- 4.1 L'avoir peut être utilisé pour des achats aux présentes conditions pendant leur période de validité dans les points de vente suivants :
  - La Recyclerie - Plainpalais
  - La Recyclerie - Eaux-Vives
  - La Recyclerie - Lancy
  - La Recyclerie - Plan-les-Ouates
  - La Recyclerie - Chêne-Bourg
  - La Recyclerie - Versoix

- 4.2 L'utilisation de l'avoir se fait dans son intégralité. Si le montant que doit payer le bénéficiaire est inférieur au montant de son avoir, la différence lui sera rendue sous forme de bon d'achat.
- 4.3 Le montant de l'avoir accumulé expire à la fin de l'année civile en cours.
- 4.4 L'avoir ne peut être ni converti en espèces ni crédité sur un autre compte. Les points ne peuvent pas être utilisés pour les articles soumis à redevance, de prestations de services (par ex. services de confection, réparations et bons cadeaux). Les avoirs ne sont pas acceptés par toutes les autres sociétés partenaires.

### 5 RESPONSABILITÉ

- 5.1 Caritas Genève décline toute responsabilité pour les prestations qui ne peuvent être assurées et ne relèvent pas de son domaine de responsabilité ni de son pouvoir décisionnel. La responsabilité de Caritas Genève est limitée aux cas de négligence manifeste ou d'acte volontaire.
- 5.2 En cas de panne des systèmes indispensables, de défauts techniques et de force majeure, Caritas Genève décline toute responsabilité dans la limite de ce qui est légalement admis. Un crédit d'avoir à postériori est en particulier exclu.
- 5.3 En cas de perte de la carte de fidélité La Recyclerie - Caritas Genève, tant que la carte n'est pas bloquée, le risque existe que des tiers non autorisés débitent l'avoir. En cas de perte de la carte La Recyclerie - Caritas Genève, il faut en informer immédiatement La Recyclerie Caritas Genève à l'adresse suivante : [carte.fidelite@caritas-ge.ch](mailto:carte.fidelite@caritas-ge.ch). Caritas Genève décline également toute responsabilité en cas de dommages causés par la perte de la carte de fidélité La Recyclerie Caritas Genève, imputable à une utilisation abusive.

### 6 ÉCHANGE DE DONNÉES

- 6.1 Le/la participant-e accepte que Caritas Genève traite les données le/la concernant dans le cadre du programme de collecte de l'avoir et de la validation de l'avoir.
- 6.2 Ces données sont collectées pour assurer le bon fonctionnement de notre carte fidélité et permettre l'attribution correcte des avoirs.
- 6.3 La participation au programme de collecte de l'avoir induit la création d'un compte client du participant. Le profil client se compose des données de contact et des données d'achat en rapport avec les achats. Les données de contact comprennent le nom, le prénom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique. Les données d'achat se composent, entre autres, du lieu et de la date de l'achat, des données concernant les articles, services et avantages éventuels.
- 6.4 Le/la participant-e peut à tout moment avoir accès à ses achats en écrivant à l'adresse suivante :

Carte fidélité  
La Recyclerie  
19, chemin de la Milice  
1228 Plan-les-Ouates
- 6.5 Caritas s'engage à ne pas vendre et ne pas transmettre vos données à une source tierce.
- 6.6 Au moment de l'inscription au programme fidélité, le client décide s'il souhaite recevoir ou non les différentes publications de Caritas Genève.

### 7 PROTECTION DES DONNÉES

- 7.1 Caritas Genève s'efforce continuellement d'améliorer ses mesures de sécurité afin de s'aligner sur les normes technologiques actuelles afin de garantir que les données, y compris les données personnelles du client, soient protégées contre l'accès de tiers non autorisés.
- 7.2 Les accès aux données sont limités uniquement aux collaborateurs qualifiés de Caritas, dans la mesure où ils sont nécessaires dans l'exercice de leur fonction. De plus les collaborateurs sont soumis à l'obligation de respecter les dispositions relatives à la protection des données.
- 7.3 Lors de la résiliation de la carte fidélité, tous les avoirs seront supprimés et les données anonymisées.